

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE « CEE » MODE D'EMPLOI

• Comment choisir mon artisan ?

Les artisans qui réalisent les travaux doivent être qualifiés QUALIBAT RGE pour les travaux concernés.

⇒ Trouvez votre artisan sur www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel



Point de vigilance

Les offres à 1 euro sont des appellations commerciales et non une aide de l'État en soi. Ces offres commerciales mobilisent notamment les CEE et dépendent donc de la nature des travaux réalisés, mais aussi à la situation énergétique du logement et des revenus des occupants ou des propriétaires. **Une entreprise ne peut donc pas vous certifier que vous êtes éligible sur un simple appel téléphonique.** En fonction des travaux, il peut y avoir des **restes à charges plus ou moins importants pour les ménages.**

• Comment faire une demande prime « CEE » ?

1^{ère} possibilité : Soit votre artisan est associé avec un partenaire du dispositif (EDF, TOTAL, ENGIE, EFFY, ...) et va s'occuper de demander les aides pour vous. Dans ce cas :

- Les aides doivent apparaître sur son devis et sa facture.
- Les aides seront déduites de votre facture et vous ne devrez pas avancer l'argent.

2^{ème} possibilité : Soit c'est au propriétaire (ou au locataire) de faire la démarche sur internet en cherchant le partenaire CEE, par exemple de **EDF** (www.prime-energie-edf.fr), **TOTAL** (www.lenergiesoutcompris.fr), **ENGIE** (www.monespaceprime.engie.fr), **EFFY** (www.effy.fr) ou la grande distribution etc....

La liste complète des partenaires CEE se trouve sur : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020. N'hésitez pas à **comparer** les aides proposées car les partenaires ne donnent pas tous les mêmes aides (comparateur de prime CEE sur www.nr-pro.fr ou sur <https://www.ecologie.gouv.fr/prime-chaudieres> pour les chaudières).

- **Etape 1 : Inscription** sur le site du partenaire **AVANT de signer le devis** ou le bon de commande.
Vous recevez ensuite une attestation des certificats d'économies d'énergie (appelée « lettre d'engagement » ou « cadre de contribution des CEE »). Ce document est nécessaire pour demander « MaPrimeRenov » (voir [fiche 1.2](#)).
- **Etape 2** : Vous faites réaliser les **travaux** par une entreprise RGE
- **Etape 3** : **A la fin des travaux**, vous transmettez les documents demandés (devis signé, facture, attestation sur l'honneur, avis d'imposition, ...) dans les délais prévus par mail ou courrier. Vous recevez votre prime sous forme de chèque ou de bon d'achat (délais variables en fonction du partenaire choisi).



IL FAUT TOUJOURS FAIRE LES DEMANDES DE SUBVENTION AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX



04 68 10 56 53 - preau@carcassonne-agglo.fr – 84 rue de Verdun 11000 Carcassonne